



ELECTIONS

au

Conseil de l'UFR 4 – Collège Usagers

Scrutin : Bâtiment A porte 08
Référente : Benque Françoise
Porte A09 ufr4@univ-montp3.fr

Scrutin du 7 mars 2018

PROCURATION

(Nul ne peut être porteur de plus de 2 mandats)

Collège USAGERS

Je soussigné(e)

donne procuration à M., Mme :

inscrit(e) sur la même liste électorale que moi (collège des usagers), pour voter en mes lieu et place.

A le

Signature

N.B : Une copie de ce formulaire rempli (sans rature, ni surcharge), daté et signé doit être transmise en main propre, par courrier ou par courriel ufr4@univ-montp3.fr, au bureau des élections au plus tard le 6 mars 2018 à minuit, pour enregistrement.

L'original du formulaire rempli, daté et signé doit être remis au mandataire. Le mandataire se présente le jour du scrutin au bureau de vote muni de cet exemplaire original pour pouvoir voter en lieu et place du mandant.

Le formulaire est conservé par le bureau de vote.

Information relative au traitement de données à caractère personnel relatif à la gestion des procurations : voir verso.

Information relative à un traitement de données à caractère personnel

L'Université Paul-Valéry Montpellier 3 (Route de Mende, 34199 Montpellier CEDEX 5) met en œuvre, sous la responsabilité de son président, un traitement de données à caractère personnel vous concernant, en que mandant ou mandataire porteur d'une procuration pour voter aux élections des représentants aux conseils de composantes.

Conformément à l'article D719-17 du code de l'éducation, les informations relatives aux procurations (noms et prénoms du mandant et du mandataire, n° attribué au(x) formulaire(s) de procuration, scrutin concerné) sont enregistrées par l'établissement afin de sécuriser l'utilisation de cette modalité de vote.

Les destinataires de ces données sont les personnels de l'université qui ont la charge d'organiser le scrutin.

Les données à caractère personnel vous concernant sont conservées jusqu'à expiration des délais de recours contentieux ou jusqu'à la notification d'une décision définitive de validation ou d'annulation des élections en cas de recours effectif en annulation s'agissant du scrutin considéré.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de modification, de rectification, de suppression des données vous concernant, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel vous concernant après votre décès. La mise en œuvre de ces droits s'exerce par courrier ou par courriel auprès du bureau des élections *bâtiment A porte 08 route de Mende à Montpellier/ufr4@univ-montp3.fr*

Le correspondant informatique et libertés de l'Université Paul-Valéry peut être saisi de toute question relative aux traitements de données à caractère personnel (cil@univ-montp3.fr).

La Commission Nationale Informatique et Libertés (<https://www.cnil.fr> 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 Tél : 01 53 73 22 22) est compétente pour recevoir tout type de réclamation liée aux traitements de données à caractère personnel.